



## > EDUCATION-INFOS

### En ce moment dans l'Éducation nationale

Automne 2020

## **Réforme de la formation des enseignant·e·s et des CPE : halte à la précipitation ! Pour l'ouverture de réelles concertations**

Depuis maintenant deux ans, le ministère de l'Éducation Nationale fait avancer sa "réforme" de la formation des enseignant·e·s et des CPE. L'intersyndicale nationale Snesup-FSU, Snuipp-FSU, Snep-FSU, Snuep-FSU, Snpi-FSU, Snes-FSU, Sgen-CFDT, SUD éducation, Ferc-CGT ne peut que constater la grande confusion dans la gestion de ce dossier. Les réunions n'ont pas été de réelles concertations et elles se soldent par une réforme incohérente et finalement inachevée.

L'attractivité recherchée pour les métiers de l'éducation et de la formation n'est absolument pas garantie par cette réforme. Au contraire : la logique comptable semble manifestement l'emporter sur tout projet de revalorisation de la formation et du métier. Cette réforme ne porte pas un projet ambitieux pour la formation des enseignant·e·s et pour une école de qualité. Elle ne permettra pas à tou·te·s les enseignant·e·s de construire l'ensemble des savoirs nécessaires à la démocratisation du système scolaire.

L'intersyndicale réitère sa demande de report de la mise en œuvre de la réforme. Le respect des formateurs et formatrices des INSPÉ ainsi que la reconnaissance de leur expertise doivent prévaloir pour l'amélioration de la formation. Cette réforme ne pourra se faire aux dépens de leurs conditions de travail. L'intersyndicale demande à nouveau l'ouverture de véritables négociations.

> [Communiqué unitaire \(lien vers la version intégrale\)](#)

## **Formations « constellations » dans le premier degré : nous exigeons le maintien du libre choix de la formation**

En ce début d'année, dans de nombreuses circonscriptions et écoles, beaucoup d'enseignant·e·s se voient imposer une formation dite « en constellations » générée par le Plan national de formation Français. Désigné·e·s par les IEN, les enseignant·e·s « constellé·e·s » sont ainsi contraint·e·s de participer à une formation sur une thématique imposée. Cette formation et ses modalités, déjà dénoncées l'an passé avec la mise en place du *Plan mathématiques*, devrait concerner l'ensemble des enseignant·e·s du premier degré qui, au cours des six prochaines années, seraient contraint·e·s de suivre ces deux dispositifs.

La formation continue concerne l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par la profession. C'est ce que prévoit le schéma directeur de formation ministériel. Pour nos organisations, la formation « en constellations » ne doit pas déroger aux obligations de service des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées.

Face au rejet grandissant de ce dispositif de formation « en constellations », l'intersyndicale CGT éducation, SE-UNSA, Sgen-CFDT, Snudi-FO, Snuipp-FSU, SUD éducation-Solidaires demande au ministre qu'une consigne claire soit adressée aux services académiques confirmant la liberté de choix tant pour la participation que les problématiques traitées.

> [Communiqué unitaire \(lien vers la version intégrale\)](#)

> [Plan français ou mathématique : la formation doit répondre aux besoins des personnels](#)

## Des moyens pour les RASED : une urgence !

Les organisations FCPE, Snuipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action, SUD éducation, Snpi-FSU, AFPEN, AGSAS, FNAME, FNAREN, organisations syndicales et associations professionnelles membres du Collectif National RASED tiennent à alerter l'ensemble de la communauté éducative quant aux orientations ministérielles concernant la difficulté scolaire, particulièrement en cette rentrée. La diminution des moyens alloués aux RASED et les fondements idéologiques qui régissent la gouvernance actuelle de l'Éducation Nationale ne font qu'aggraver la souffrance au travail et privent les élèves des aides nécessaires.

Parce que nous défendons une certaine idée de l'école, celle d'une école publique qui lutte contre les inégalités, aide à devenir autonome, responsable et épanouie, refuse la standardisation et la normalisation dictées par les évaluations nationales, nos organisations revendiquent l'urgence à se mobiliser pour notre école. Nous demandons davantage de moyens en postes et en formation. C'est en effet ainsi que les RASED pourront jouer un rôle majeur pour une véritable école inclusive. C'est pourquoi nos organisations, membres du collectif nationale Rased, appellent à une mobilisation forte et continue sur tout le territoire.

> [Communiqué unitaire \(lien vers la version intégrale\)](#)

## Salaires : le ministre n'annonce que des miettes

Le ministère a finalement dévoilé ses propositions sur les salaires aux organisations syndicales le 13 octobre. Sur les 400 millions d'euros consacrés à cette augmentation des seuls personnels enseignants, 396 serviront à des primes. Ce ne sont que des miettes jetées par le ministre Blanquer qui promettait encore des milliards consacrés à l'augmentation des salaires des personnels il y a moins d'un an. Il n'est pour l'instant question que de primes, qui ne rattraperont en aucun cas la décennie de stagnation des salaires de tous les personnels de la fonction publique. SUD éducation exige que ces primes soient intégrées au salaire, afin qu'elles entrent dans l'assiette des cotisations pour la retraite ou l'arrêt-maladie.

Pour SUD éducation, il faut construire dès maintenant la mobilisation pour gagner une augmentation de la rémunération pour tous les personnels sans contrepartie, qui se traduirait immédiatement par :

- l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels les moins bien rémunérés ;
- l'intégration des primes et indemnités au salaire ;
- une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent-e est bas, pour réduire les inégalités salariales.

SUD éducation revendique également dans le cadre du projet d'égalité salariale qu'elle porte :

- avec l'Union syndicale Solidaires, une augmentation du Smic à 1700 € nets ;
- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels contractuels de l'Éducation nationale.

> [Communiqué de la fédération des syndicats SUD éducation \(lien vers la version intégrale\)](#)

## Protocole « rémunération et carrières » de la LPR : l'indécence

Le 5 octobre 2020, le Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a adressé un courrier aux organisations syndicales représentatives de l'Enseignement supérieur et la recherche, accompagné du projet d'«Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières». SUD éducation et SUD Recherche EPST ne signeront pas ce protocole d'accord.

Ce protocole est indécent dans sa démarche. Il s'est agi, par son entremise, de gagner quelques maigres soutiens au projet de Loi de programmation de la recherche (LPR). Or ce projet de loi est

largement rejeté par les agent·e·s du service public d'enseignement supérieur et de recherche parce qu'il marque une nouvelle étape dans la précarisation, la mise en concurrence et la re-féodalisation généralisées de l'université et de la recherche publique. Ce protocole est indécent, ensuite, parce qu'il vise à s'attirer les faveurs des titulaires par le biais d'augmentations des primes et des promotions au moment même où la LPR condamne les nouvelles générations de personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur à une précarité massive.

Nous refusons de cautionner ces manœuvres de destruction des services publics, d'autant plus que dans le même temps pleuvent les cadeaux au privé et aux plus riches (plus de 54Md€ aux entreprises, près de 13Md€ en cadeau aux plus riches via la suppression de l'ISF). Imposons un autre partage des richesses, imposons un autre avenir.

> [Communiqué de SUD éducation et SUD Recherche EPST \(lien vers la version intégrale\)](#)

## **Après l'Assemblée Nationale, c'est au Sénat de se prononcer : la LPR (loi de programmation de la recherche) doit être abandonnée !**

Le gouvernement continue son passage en force, comme si de rien n'était malgré la très grande opposition de la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au projet de loi. Opposition une nouvelle fois exprimée dans la rue le 13 octobre, partout en France. A peine renouvelé, le Sénat doit se prononcer, après un court débat censé démarrer le 28 octobre.

La crise sanitaire exige des moyens immédiats dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'intersyndicale Sntrs-CGT, Ferc'sup-CGT, CGT-Inrae, Snesup-FSU, Snep-FSU, Snasub-FSU, Sncs-FSU, FO-ESR, SUD Recherche EPST-SOLIDAIRES, SUD éducation, Solidaires étudiant·e·s, Unef, L'Alternative, ANCMSP, Facs et Labos en Lutte, CJC exige toujours l'abandon du projet de LPR. Nous ne lâcherons rien de nos revendications de postes statutaires et de moyens récurrents.

> [Communiqué unitaire \(lien vers la version intégrale\)](#)

## **Reprise des cours suite à l'assassinat de Samuel Paty : SUD éducation fait des propositions**

Suite à l'assassinat de notre collègue Samuel Paty vendredi 16 octobre dans les Yvelines, un rassemblement a été organisé le dimanche à Paris et un peu partout en France. Une intersyndicale de l'éducation s'est réunie à l'initiative de SUD éducation et a appelé à participer aux rassemblements. Les militant·e·s de SUD éducation y étaient présent·e·s pour témoigner de leur solidarité en cette période de recueillement, mais aussi pour ne pas laisser la place aux stigmatisations et récupérations réactionnaires de ce drame.

La question de la préparation de la rentrée se pose dorénavant avec acuité. Dans différentes académies des réunions institutionnelles préparent pour la rentrée des vacances d'automne la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et les échanges à mener dans les classes.

Pour SUD éducation, après ce drame, les besoins exprimés par les personnels sont clairs :

- un besoin de protection de la part de l'administration, notamment par le biais de la protection fonctionnelle en cas de menaces ;
- un besoin d'accompagnement des élèves et de renforcement de la communauté éducative par l'intervention de psychologues scolaires et d'assistant·e·s sociales/aux ;
- des besoins de formation et d'échanges, entre adultes mais aussi entre adultes et enfants.

Pour SUD éducation, le « cadrage national strict » de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty annoncé par Blanquer n'est pas adapté à la diversité des élèves accueilli·e·s dans les classes, que ce soit par leur âge, leur sensibilité ou leur maturité. Plutôt qu'une parole venue d'en-haut, il serait plus judicieux de faire vivre la liberté d'expression dans les classes, en formant les personnels et en proposant des outils adaptés. À ce titre, SUD éducation regrette que la

réécriture des programmes d'enseignement moral et civique, en 2018, ait sensiblement réduit la part faite au débat, à la coopération et à la pratique effective de la liberté d'expression.

Pour SUD éducation, il faut faire confiance aux enseignant·e·s, qui connaissent leurs élèves et sauront se saisir d'éventuelles propositions de supports adaptés à l'âge des enfants. Ce serait une erreur de plaquer partout un discours tout fait, en décalage avec la compréhension du monde ou le ressenti des élèves concerné·e·s.

Nous condamnons par ailleurs toutes les généralisations, stigmatisations et récupérations réactionnaires de ce drame, d'où qu'elles viennent.

SUD éducation propose pour la reprise :

- la banalisation des cours du lundi matin afin de permettre aux collègues de se concerter, discuter et préparer la commémoration de l'assassinat Samuel Paty ;
- la banalisation du lundi après-midi pour échanger et recueillir la parole des élèves et des parents ;
- le report de la minute de silence au mardi 3 novembre, afin que celle-ci fasse pleinement sens pour l'ensemble de la communauté éducative.

Au-delà de la nécessité de cet hommage solidaire et digne, nous réaffirmons le besoin de moyens supplémentaires alloués à l'école : il est évident que les échanges avec les élèves ne peuvent se faire convenablement qu'avec des effectifs réduits et de meilleurs taux d'encadrement.

> [Communiqué de la fédération des syndicats SUD éducation \(lien vers la version intégrale\)](#)

## **Protéger les personnels : la protection fonctionnelle doit prévaloir**

L'assassinat de Samuel Paty a bouleversé la profession. Une question qui se pose très largement parmi les collègues est celle de savoir s'il a été convenablement protégé. Au-delà se pose la question plus générale de la protection des personnels.

L'enchaînement des événements montre les pressions diverses subies par notre collègue à partir du 5 octobre. Et si la direction a ensuite accompagné le professeur dans son dépôt de plainte, nous constatons qu'à aucun moment, sauf information manquante, la protection fonctionnelle n'a été proposée à Samuel Paty.

Or la protection fonctionnelle correspondait à la situation. Le statut général des fonctionnaires prévoit ainsi dans son article 11 que « la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. » L'administration est donc tenue de mettre les agent·e·s à l'abri, et de compenser les préjudices subis. Ce droit à la protection fonctionnelle est valable aussi pour les agent·e·s contractuel·le·s.

Pour SUD éducation, c'est sur ce dispositif qu'il faut aujourd'hui travailler. Les dispositifs divers inventés ces dernières années ou évoqués aujourd'hui dans le débat public (brigades laïcité, formulaires de signalement d'atteintes à la laïcité, numéros verts) ont en commun de faire miroiter de fausses solutions et de diluer la responsabilité de l'institution et de la hiérarchie. Outre ce que l'on peut reprocher par ailleurs à tout ou partie de ces dispositifs (stigmatisation, climats de délation par exemple), les faits montrent qu'ils ne protègent pas les personnels.

> [Communiqué de la fédération des syndicats SUD éducation \(lien vers la version intégrale\)](#)

### Éducation et Covid : droits et action

Droits pour se protéger, action syndicale, actualité des protocoles et des établissements.... notre dossier.

